

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

Déclaration du groupe de l'agriculture

Le groupe de l'agriculture se félicite à plusieurs titres que l'avancée en âge soit enfin prise en compte par les pouvoirs publics et qu'elle fasse l'objet de politiques globales et transversales visant à s'y adapter.

En effet, le secteur agricole est confronté depuis longtemps au phénomène du vieillissement. La baisse du nombre d'agriculteurs accompagnée de celle des exploitations en constituent les causes principales, ce qui en fait l'une des catégories socioprofessionnelles pour laquelle le ratio démographique est le plus défavorable. Il en résulte un vieillissement des populations rurales puisque celles-ci ont tendance à rester dans leur zone d'activité une fois arrivées à l'âge de la retraite.

Ces spécificités appellent des réponses adaptées car, comme le souligne l'avis, un quart des retraités vit en milieu rural et surtout souhaite s'y maintenir.

Les personnes âgées les moins dépendantes disposent désormais de nombreuses solutions pour ne pas quitter leur domicile, qu'il s'agisse de l'adaptation des logements, souvent anciens à la campagne, mais également du recours aux nouvelles technologies avec, par exemple, la téléassistance et la domotique. Parallèlement, des alternatives au logement individuel existent grâce à des petites unités de vie dotées de services de proximité qui permettent aux personnes fragilisées de rester dans un environnement qui leur est commun, à l'image du concept des MARPA proposé en milieu rural.

Le soutien des proches est également essentiel, particulièrement dans les territoires ruraux. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'agriculture soutient les dispositions visant à favoriser l'accueil à domicile mais également celles qui donnent un droit au répit des aidants.

Répondre aux enjeux de l'avancée en âge c'est aussi retarder autant que possible la perte d'autonomie et promouvoir le « mieux vieillir ».

Aussi souscrivons-nous pleinement à l'ambition globale posée par le projet de loi de faire de la politique de prévention une priorité, en s'appuyant sur l'offre commune de préservation de l'autonomie proposée par les régimes de retraite de base.

Le groupe de l'agriculture approuve également la revalorisation et l'amélioration de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui permettra de résorber les inégalités sociales. Nous insistons également sur la nécessaire résorption des disparités territoriales.

Nous renouvelons ensuite notre réserve, exprimée lors des travaux en section, sur la proposition de l'avis visant à intégrer les usagers et les organisations syndicales dans la conférence des financeurs créée par le projet de loi. Cette instance a pour vocation, comme son nom l'indique, à regrouper et à coordonner l'ensemble des financeurs qui interviennent en matière d'action sociale et d'accès aux aides techniques. Y associer des représentants qui ne participent pas au financement de ces aides apparaît pour le moins inapproprié.

Nonobstant ces quelques différences d'appréciation, le groupe de l'agriculture soutient l'économie générale de l'avis et a voté le texte. À ce titre, nous tenons à remercier les rapporteurs pour la qualité de leurs travaux qui, sans aucun doute, permettront d'améliorer le projet du gouvernement.